

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 25 Mars 2024

Délibération n°018D2024

Objet : Finances – Budget annexe Recyclerie – Budget primitif 2024

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 76</i>	<i>Votants : 83</i>	<i>Absents/Excusés : 39</i>
Date convocation : 07/03/2024		Date de l'affichage : 07/03/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUBLIN Florence, GUY Sophie, LECARON-PATENOTRE Elisabeth, LECUREAUX Sylvie, LALLEMAND Sandrine, MENUEL Marie Françoise, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PRIEUR Françoise, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, BURR Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DETHON Nicolas, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HAMPE Jean Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LIEVRE Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTIN Barnabé, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROGER Sylvain, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, TOURNEMEULLE Rémi, VAN DE WALLE Jean-Pierre.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames HERBIN Bernadette (pouvoir à MICHEL Alain), KLEIN Sandrine, MEIRHAEGHE Sonia, PETIT Catherine (pouvoir à JACQUARD Gilles), SIMON Corinne (pouvoir à GOUVERNET Jean Claude), TRESSOU Marie-Hélène (pouvoir à ROBLET Bernard).

Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à DYON Patrick), AUVY Thomas, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), MARTY Rémy, PETIOT Alexandre, SCHMIDT Xavier (pouvoir à JACQUINET Olivier), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°018D2024
(Page 2 sur 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau en date du 6 Mars 2024,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 voté par nature,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Recyclerie comme suit :

	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	577 083,51	442 992,49 €	565 997,00 €
011 Charges à caractère général	68 489,00 €	65 159,46 €	132 792,00 €
60 Achats et variations de stocks	33 464,00 €	37 240,07 €	63 000,00 €
61 Services extérieurs	25 025,00 €	19 480,06 €	26 700,00 €
62 Autres services extérieurs	10 000,00 €	8 439,33 €	43 092,00 €
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 Charges de personnels	360 000,00 €	339 264,51 €	407 080,00 €
633 Impôts, taxes et verst assimilés/rémunération	3 300,00 €	3 746,87 €	3 900,00 €
64 Charges de personnels	356 700,00 €	335 517,64 €	403 180,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 636,00 €	1 536,88 €	1 310,00 €
66 Charges financières	1 500,00 €	1 492,21 €	1 650,00 €
Opérations d'ordre			
002 Solde déficit section fonctionnement reporté	108 531,51 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	36 927,00 €	35 539,43 €	23 165,00 €
6811 Dotations aux amortissements	36 927,00 €	35 539,43 €	23 165,00 €
Recettes de fonctionnement	577 084,00 €	594 398,40 €	566 752,00 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	404,59 €	1 300,00 €
70 Produits de service	110 000,00 €	141 144,61 €	163 550,00 €
74 Dotations subventions participations	392 059,00 €	412 464,13 €	341 222,00 €
75 Autres produits gestion courante	75 025,00 €	40 385,07 €	60 680,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre			
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SUITE DE LA DELIBERATION n°018D2024
(Page 3 sur 3)

Dépenses d'investissement	1 463 317,21 €	220 801,64 €	323 260,19 €
13 Subventions d'investissement	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
16 Emprunt et dettes assimilés	14 620,00 €	14 613,76 €	14 727,00 €
20 Immobilisations incorporelles	810,00 €	576,00 €	1 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	74 663,50 €	55 611,88 €	42 145,00 €
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	1 223 223,71 €	0,00 €	265 388,19 €
Recettes d'investissement	1 473 406,50 €	1 178 637,16 €	323 260,40 €
13 Subventions d'investissement	1 129 775,00 €	949 774,74 €	10 400,00 €
16 Emprunt et dettes assimilés	113 382,00 €	0,00 €	162 367,00 €
24 Produit des cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	11 629,50 €	11 629,50 €	0,00 €
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	181 693,00 €	181 693,49 €	127 328,40 €
40 Amortissement immobilisations	36 927,00 €	35 539,43 €	23 165,00 €

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tchalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendevre-sur-Barse.



Patrick DYON
2024.03.26 18:28:34 +0100
Ref:6224928-9310099-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON